Cinquante troisième année. - N° 129 A Samedi 6 et dimanche 7 juillet 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 411

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

819 334 889 RCS Montpellier.
BROCANTES.
Forme : Société civile.
Capital : 100 EUR.
Adresse : 1348, avenue Raymond Dugrand, 34000 Montpellier.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS COMMUN DE PROJET DE FUSION Aux termes d'actes sous seing privé en date à MONTPELLIER du 27 juin 2019, La société BROCANTES, société civile immobilière au capital de 100 Euros, dont le siège social est situé 1348, rue Raymond Dugrand - 34000 MONTPELLIER et dont le numéro d'identification est 819 334 889 RCS MONTPELLIER (société absorbée), Et La société LES BERGES DU LEZ, société par actions simplifiée au capital de 100 Euros, dont le siège social est situé 1348, rue Raymond Dugrand - 34000 MONTPELLIER et dont le numéro d'identification est 802 612 945 RCS MONTPELLIER (société absorbante), ont établi le projet de la fusion par voie d'absorption de la société BROCANTES par la société LES BERGES DU LEZ. La société BROCANTES ferait apport à la société LES BERGES DU LEZ de la totalité de son actif, soit 1.056.063 €, à charge de la totalité de son passif, soit 1.051.895€. La valeur nette des apports s'élèverait à 4.168 €. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 376,51 parts sociales de la société BROCANTES pour 1 action de la société LES BERGES DU LEZ. En rémunération de l'apport net, un nombre arrondi de 26 actions nouvelles de 0,01 centime d'euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société LES BERGES DU LEZ, attribuées aux associés de la société absorbée, à titre d'augmentation de son capital social de 0,26 euros, pour le porter de 111,44 euros à 111,70 euros, étant précisé qu'une autre opération de fusion absorption aura préalablement été réalisée par la société absorbante, portant son capital social de 100 euros à 111,44 euros. La prime de fusion s'élèverait à 4.167,74 euros. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés au plus tard le 31 octobre 2019. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2019, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par BROCANTES depuis le 1er janvier 2019 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par LES BERGES DU LEZ. La société BROCANTES sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont

antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion, daté du 27 juin 2019, a été déposé : -par LES BERGES DU LEZ : le 1er juillet 2019 au Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier ; -par BROCANTES : le 1er juillet 2019 au Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier..

